

Préavis Municipal – 17/2025

Création de passages piétons à la Route d'Avenches et à la Route de Morat et amélioration de la signalétique routière

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des usagers, la Municipalité souhaite renforcer les aménagements piétonniers sur les axes principaux du village ainsi qu'améliorer la gestion du parking autour de l'école et de l'administration communale.

Le projet vise également à améliorer **la signalétique routière et le marquage des parkings** dans d'autres secteurs du village.

Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité des démarches déjà entreprises avec la création des zone 30 et **tiennent compte des demandes formulées par la population lors de l'atelier village de juin 2025 et de la balade diagnostic.**

2. Description du projet

2.1 Création de passages piétons – Routes d'Avenches et de Morat

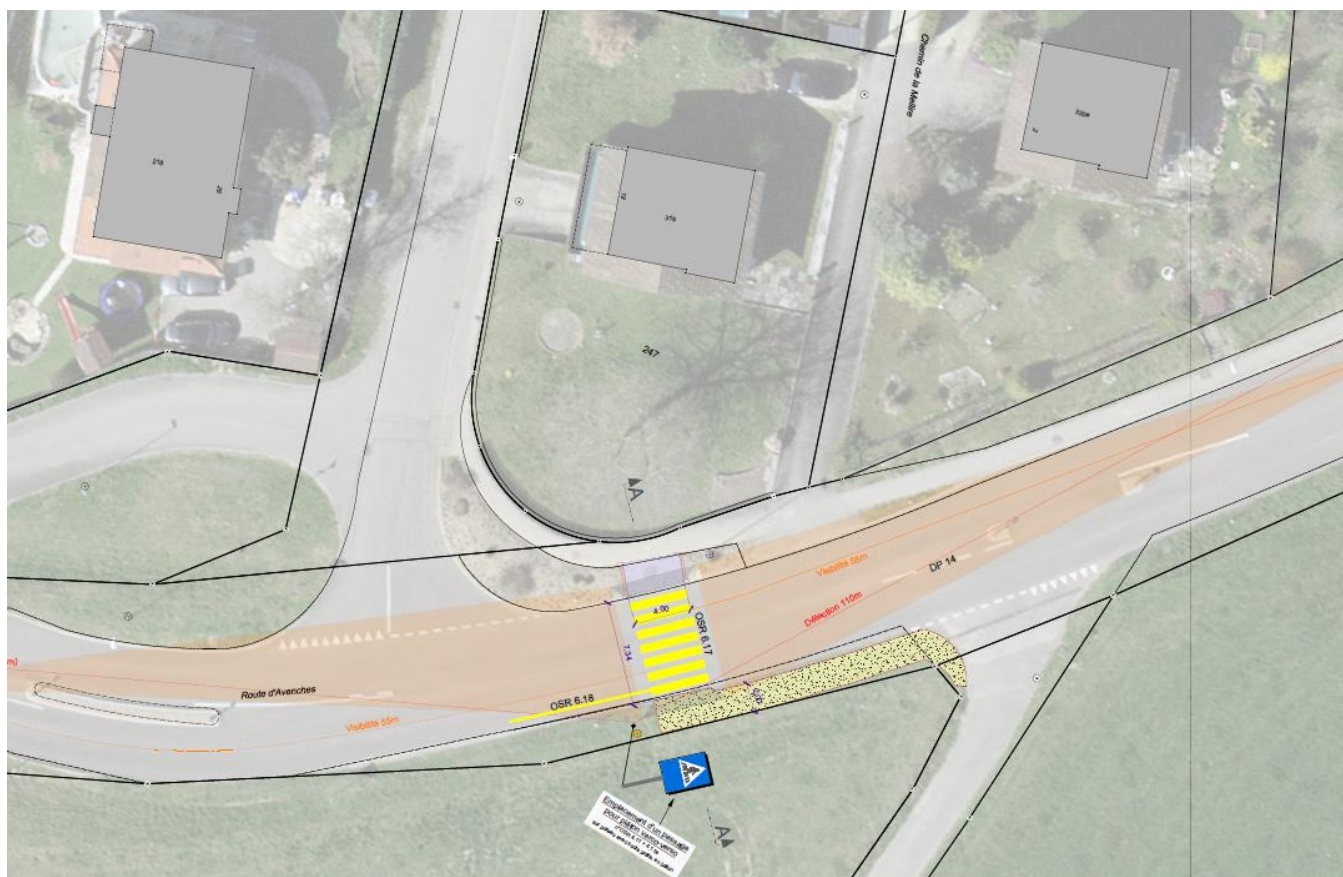
Les routes d'Avenches et de Morat présentent des points de traversée particulièrement fréquentés pour se rendre au lac, dans le haut du village ou dans la forêt.

Le projet vise donc à **créer deux nouveaux passages piétons** conformes aux normes de sécurité cantonales.

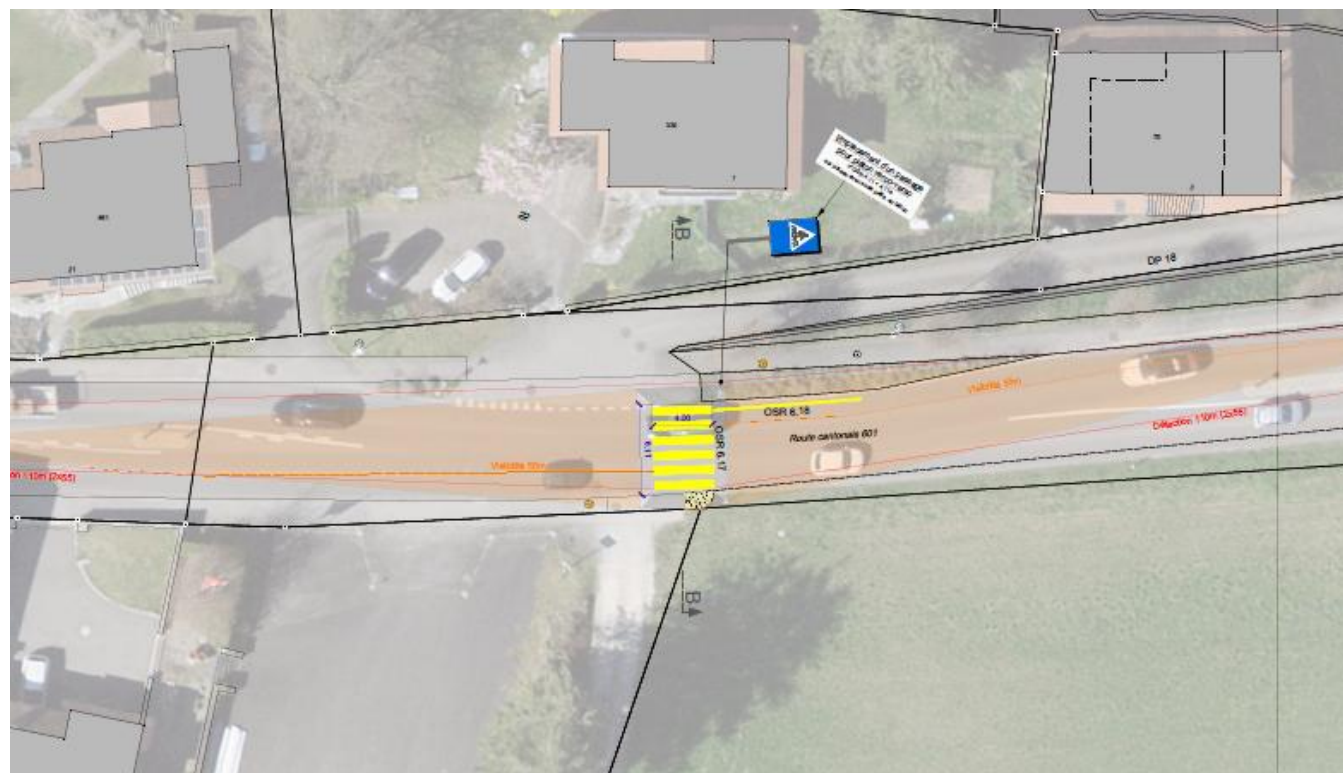
Les travaux comprendront :

- Les interventions de génie civil pour la réalisation des abaissements de trottoirs, le revêtement en enrobé et la pose des éléments de bordure.
- L'installation de la signalisation verticale (panneaux piétons et avertisseurs de danger).
- Le marquage au sol en deux composants, garantissant une bonne visibilité et une durabilité accrue.
- La mise en conformité de l'éclairage public avec la mise en place de deux nouveaux lampadaires. (Compris dans le budget du préavis 13-2024)

Ces aménagements répondent aux exigences de la DGMR et respectent les normes VSS. Ils ont d'ores et déjà été validés par la DGMR.



Passage piéton route d'Avenches



Passage piéton route de Morat

2.2 Marquage places de parking, dépose-minute à proximité de l'école et réparation du kit Ecole

La situation du stationnement autour de l'école, de l'administration communale et du bloc locatif est problématique. En effet, dans cette zone, l'absence de marquage clair entraîne régulièrement des véhicules mal stationnés ou bloqués ainsi qu'une circulation beaucoup trop dense lorsque les périodes scolaires débutent et se terminent.

Ce manque d'organisation impacte négativement les riverains, les employés de l'administration et les visiteurs tout en mettant inutilement en danger les enfants qui se rendent à l'école.

Afin d'améliorer la lisibilité et la gestion de cet espace, les mesures suivantes sont proposées :

- **Délimitation de places de stationnement autour du bâtiment de l'administration communale**, à l'aide d'un marquage au sol et de signalisation verticale restreignant l'accès aux personnes autorisées.

Cette mesure visant à mieux encadrer l'utilisation des places disponibles tout en assurant une gestion plus efficace et équitable de l'espace, ce parking sera réservé aux employés de l'administration ainsi qu'aux locataires du bloc locatif et du collège.

Le parking ne sera, ainsi, autorisé qu'aux titulaires d'un macaron dédié et soumis à émolument.

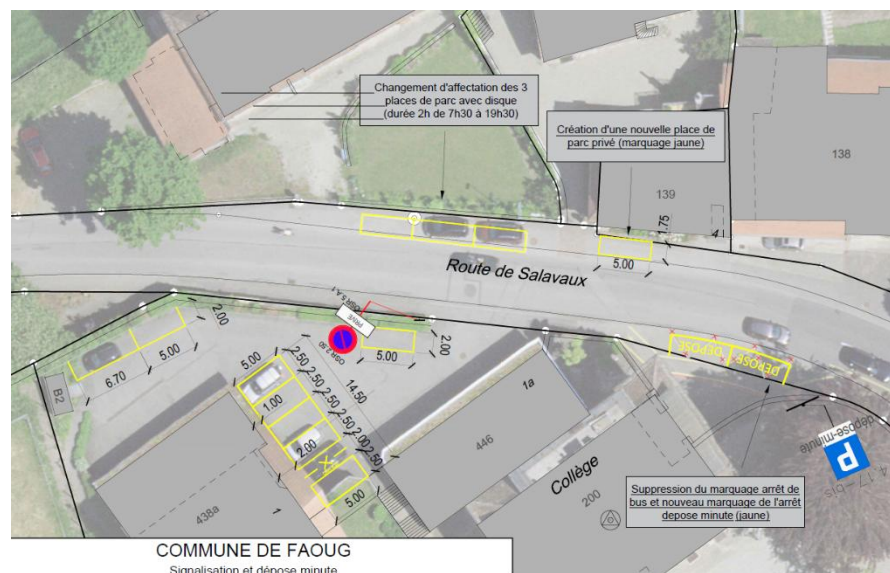
La modification permettra donc de formaliser l'usage des places et d'éviter les occupations non autorisées que ce soit pour une courte ou pour une longue durée.

- **Modification des trois places sur le Route de Salavaux pour les mettre en zone « bleue »** avec une durée de parking gratuite d'une durée d'une heure afin de permettre aux visiteurs de l'administration de se stationner.
- **Ajout d'une place supplémentaire « jaune » à la Route de Salavaux** afin de légaliser le parage de la parcelle 7, avec l'obligation de macaron.

En parallèle la sécurité pour les enfants sera renforcée par deux interventions complémentaires :

- **Création d'un dépose-minute** à la place de l'ancien arrêt de bus, devant le Carnotzet.

Ce nouvel espace offrira une alternative pratique et rapide au stationnement devant l'administration, permettant aux usagers de déposer ou de récupérer quelqu'un sans monopoliser une place de longue durée.



- **Réfection des marquages "École"** sur la route d'Avenches, en face de l'école, endommagés par une déneigeuse lors de l'hiver passé. Ces marquages seront remis en état, avec une participation financière de 50 % par l'entreprise de marquage.

2.3 Marquage priorité de droite et STOP – Route Neuve

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière et de la mise en conformité avec la réglementation relative aux zones 30, plusieurs aménagements sont prévus dans le secteur de la Route Neuve.

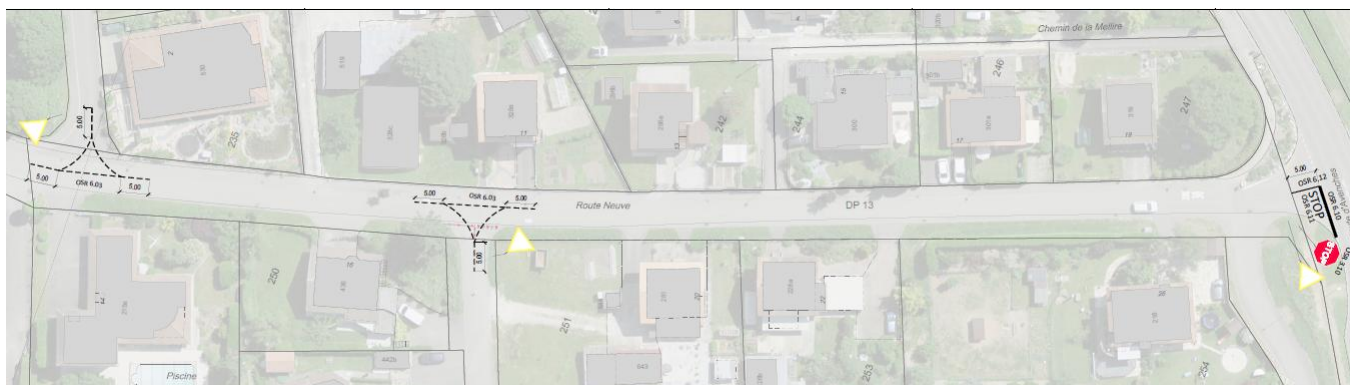
Le projet comprend deux interventions principales :

- **Reprise des priorités de droite** sur le bas de la route du Pralet et du Champ-du-Pâquier.

Situées en zone 30, ces routes doivent appliquer de manière systématique la règle de la priorité de droite. La signalisation verticale et horizontale sera adaptée afin de clarifier les priorités aux intersections concernées.

- **Création d'une ligne STOP à la sortie de la Route Neuve sur la Route d'Avenches.**

La configuration actuelle de cette intersection ne permet pas une lecture claire des priorités, ce qui augmente le risque de conflits ou d'accidents. L'ajout d'une ligne STOP, accompagné d'un panneau réglementaire, permettra de sécuriser cette sortie. Cette mesure a été demandée par la DGMR.



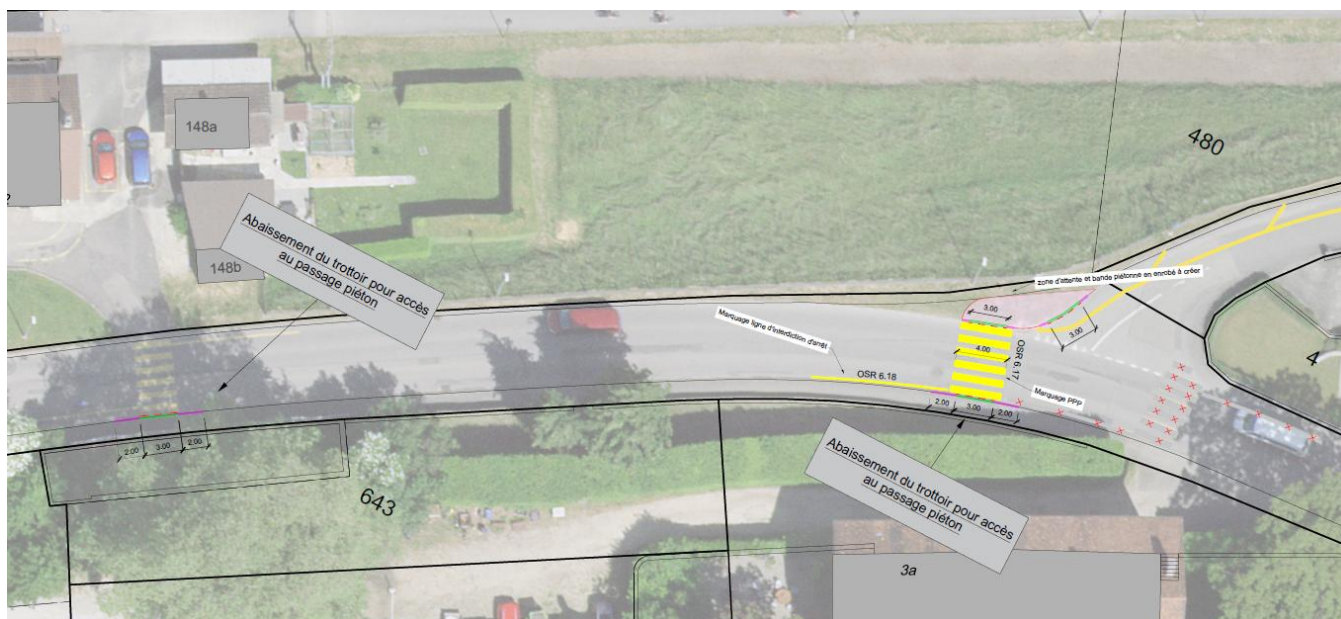
Situation Route Neuve

2.4 Adaptation de deux passages piétons – Route de Salavaux

Afin d'améliorer la sécurité des piétons et de mettre en conformité les aménagements existants, plusieurs interventions sont prévues sur la Route de Salavaux, notamment au niveau du chemin du Débarcadère et de la Gare.

Les actions suivantes seront réalisées :

- **Abaissement du trottoir en face de la Gare**, pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et anticiper la mise aux normes des quais prévue l'an prochain.
- **Déplacement du passage piéton au croisement de la Route de Salavaux et de la Route du Débarcadère**, afin d'optimiser son positionnement par rapport à l'éclairage public et d'améliorer l'accès piéton à la plage.
- **Renforcement du marquage du faux trottoir** à la Route du Débarcadère qui est aujourd'hui largement effacé, ce qui nuit à la sécurité des usagers.



Passages piétons Route de Salavaux et faux trottoir Route du Débarcadère

3. Honoraires et planification des travaux

La phase de planification et de demande d'autorisation a été confiée au bureau NPPR, qui interviendra pour l'établissement des plans, le dimensionnement des aménagements, ainsi que pour le dépôt des demandes administratives nécessaires à la réalisation du projet.

La coordination des travaux, quant à elle, sera assurée en interne par notre future cheffe du service technique, dont l'entrée en fonction est prévue pour janvier prochain. Les travaux seront planifiés pour le printemps, période plus favorable pour la réalisation des marquages au sol.

En effet, les conditions hivernales ne permettent pas une application durable et de qualité des peintures routières. Ce calendrier permettra également de finaliser les préparatifs administratifs et techniques durant l'hiver.

4. Coûts des travaux

Description	Montant TTC
1. Création de passages piétons – Route d'Avenches et de Morat	
Génie civil	36'107
Signalisation verticale	2'220
Signalisation horizontale	2'850
Honoraires d'ingénieur	7'837
Divers et imprévus – 15%	7'352
Total création de passages piétons – Route d'Avenches et de Morat	56'366
2. Marquage places de parking, faux trottoir Rte du Débarcadère et dépose-minute à proximité de l'école	
Signalisation verticale	2'500
Signalisation horizontale	8'134
Honoraires d'ingénieur	2'500
Divers et imprévus – 15%	1'595
Total marquage places de parking, faux trottoir et dépose-minute	14'729

3. Marquage priorité de droite et STOP – Route Neuve	
Signalisation verticale	1'150
Signalisation horizontale	3'012
Honoraires d'ingénieur	1'400
Divers et imprévus – 15%	624
Total marquage priorité de droite et STOP	6'186
4. Adaptation de deux passages piétons – Route de Salavaux	
Génie civil	9'600
Signalisation verticale	2'000
Signalisation horizontale	1'955
Honoraires d'ingénieur	1'500
Divers et imprévus – 15%	2'033
Total adaptation de deux passages piétons	17'088
5. Demande d'autorisation	
Demande d'autorisation	2'000
Total demande d'autorisation	2'000
Total général	96'369

5. Amortissement des investissements

Il y a, clairement, deux types d'investissements :

- Des travaux routiers de création de passages piétons à la Route d'Avenches et à la Route de Morat qui doivent être amortis sur une période allant de 20 à 40 ans
- Des « travaux de menue importance » concernant, principalement, du marquage au sol qui doivent être amortis sur une période de 10 ans.

5.1 Proposition d'amortissement

Les amortissements seront mis au budget et débuteront l'année suivant la clôture du préavis, à priori en 2027, ainsi :

5.1.1 Amortissement sur une période de 20 ans des travaux routiers

Description	Montant TTC
Total création de passages piétons – Route d'Avenches et de Morat	56'366
Total demande d'autorisation	2'000
Total	58'366

5.1.2 Amortissement sur une période de 10 ans des travaux de « menue importance »

Description	Montant TTC
Total marquage places de parking, faux trottoir et dépose-minute Rte du Débarcadère et dépose-minute à proximité de l'école	14'729
Total marquage priorité de droite et STOP – Route Neuve	6'186
Total adaptation de deux passages piétons – Route de Salavaux	17'088
Total	38'003

6. Conclusion

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis N° 17/2025
- Oui le rapport de la commission des finances
- Oui le rapport de la commission PaCom et urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter le crédit d'investissement de 56'366 CHF pour la création de passages piétons sur les routes d'Avenches et de Morat
2. D'accepter le crédit d'investissement de 14'729 CHF pour le marquage de places de parking, la création d'un dépose-minute à proximité de l'école et pour réparer le kit Ecole
3. D'accepter le crédit d'investissement de 6'126 CHF pour le marquage des priorités de droite et la création d'un STOP à la Route Neuve
4. D'accepter le crédit d'investissement de 17'088 CHF pour l'adaptation de deux passages piétons à la Route de Salavaux et le rafraîchissement du faux trottoir à la Route du Débarcadère
5. D'accepter le crédit d'investissement de 2'000 CHF pour les frais de procédure
6. D'accepter la prise en charge de leurs financements par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
7. D'accepter l'amortissement du crédit d'investissement de 56'366 CHF pour la création de passages piétons sur les routes d'Avenches et de Morat sur une durée de 20 ans
8. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la l'exécution de ces travaux

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

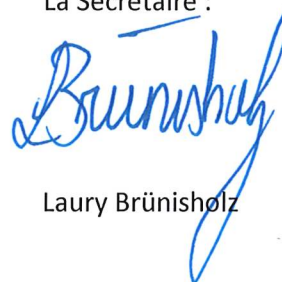
Le Syndic :



Johann Theux



La Secrétaire :



Laury Brünisholz